



Crédit commun auto lors d'une séparation

Par **SMM**, le **26/11/2012** à **01:12**

Bonjour, rnJe suis actuellement en séparation avec mon conjoint. Nous avons contracté un crédit auto ensemble en juin dernier d'une somme environnant les 14 000 euros. Bien que sa situation financière et professionnelle (il sera bientôt sans emploi) lui permette moins que moi de payer le crédit, il souhaite tout de même garder le véhicule. Cependant, je suis de mon coté bloquée pour faire un nouvel achat de voiture avec ce credit en cours. Quelles sont les solutions possibles ?rn Merci d'avance pour votre aide.

Par **Lag0**, le **26/11/2012** à **08:35**

Bonjour,rnAvant tout, vous parlez de conjoint, mais êtes-vous bien mariés ? Si oui, un divorce est-il en cours ?

Par **SMM**, le **26/11/2012** à **10:43**

Pardon, c'etait mon concubin, pas mariés ni pacsés.

Par **Lag0**, le **26/11/2012** à **10:50**

D'accord, réservez le terme conjoint aux couples mariés, c'est le sens de ce mot au niveau juridique.rnDonc dans votre cas, il n'y a pas 36 solutions, soit vous revendez le véhicule et

partagez le produit de la vente, soit l'un rachète la part de l'autre, soit vous ne faites rien et restez propriétaires en indivision et donc dans une situation bloquée...